



## **Information PRO 2024 n°15 – 11062024 – Travaux annulés ou suspendus suite à la dissolution de l'Assemblée nationale**

La dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, dimanche 9 juin 2024, met un terme au mandat des députés mais aussi à leurs travaux en cours. De son côté, la conférence des présidents du Sénat, réunie lundi 10 juin dans l'après-midi, a décidé d'ajourner les travaux en séance publique de la Chambre haute. Le prochain ordre du jour du Parlement sera donc établi par la majorité qui émergera des élections des 30 juin et 7 juillet 2024.

La dissolution de l'Assemblée nationale entraîne la caducité d'une partie des travaux, notamment pour les textes législatifs qui n'ont pas été adoptés solennellement au cours de la législature qui a pris fin. Plusieurs travaux étaient pourtant attendus par le secteur mais aussi par le gouvernement, à l'instar de la proposition de loi de Guillaume Vuilletet (Renaissance, Val-d'Oise) relative aux conditions de réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements qui devait être examinée ce mercredi 12 juin par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Pour mémoire, ce texte composé de trois articles visait à réintroduire des mesures de clarification voulues par le gouvernement sur les obligations de travaux liées au calendrier de la loi Climat et résilience, et à la certification RGE. C'est aussi le cas pour d'autres propositions de loi émanant de l'opposition, qui avaient peu de chance d'être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, sauf dans le cadre d'une niche parlementaire. On peut notamment citer la proposition de loi portant mesures d'urgence pour remédier à la crise du logement de Thibault Bazin (LR, Meurthe-et-Moselle) ou encore celle défendue par François Piquemal (LFI-Nupes, Haute-Garonne) visant à répondre à la crise du logement chez les jeunes.

Les missions en cours à l'Assemblée mettent également fin à leurs travaux (auditions et déplacements). Sur les champs du logement et de l'aménagement, on peut notamment citer celles sur :

- la rénovation urbaine avec François Piquemal (LFI, Haute-Garonne) et Alexandre Vincendet (Horizons, Rhône) comme rapporteurs ;
- l'adaptation de l'aménagement du territoire au changement climatique, qui devait désigner ses rapporteurs ce mercredi ;
- la réalité des financements publics dans les territoires fragiles, menée par les rapporteurs Alexandra Martin (Renaissance, Gironde) et Sébastien Rome (LFI, Hérault) et lancée en mars dernier ;

Si le mandat des sénateurs ne prend pas fin en cas de dissolution de l'Assemblée nationale, la coutume républicaine veut que la Chambre haute cesse de siéger, à partir de la dissolution et jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée nationale.

Deux projets de loi importants vont donc être mis sur pause. Il s'agit, d'une part, du projet de loi visant à développer l'offre de logements abordables, déjà modifié de manière substantielle par la commission des Affaires économiques du Sénat le 5 juin et qui devait être examiné en séance publique à partir du 18 juin prochain. Même cas de figure pour le projet de loi de simplification de la vie économique, qui porte notamment des mesures sur le foncier et le décompte de l'artificialisation pour les projets économiques. Ce texte, examiné par le Sénat en séance publique le 4 juin 2024, devait être adopté solennellement le 11 juin, avant d'être transmis à l'Assemblée nationale.

Autre texte qui restera en suspens : la proposition de loi transpartisane d'Annaïg Le Meur (Renaissance, Finistère) et Iñaki Echaniz (PS-Nupes, Pyrénées-Atlantiques) visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue. Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte devait faire l'objet d'une commission mixte paritaire le 24 juin prochain. La proposition de loi du député Modem Romain Daubié visant à créer de nouveaux outils pour la transformation de bureaux en logements connaît le même sort.